



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE

Séance du 31 Janvier 2023
Délibération n°DEL-2023-15

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 25/01/2023

Date d'affichage : 25/01/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 31 Janvier à 18h15 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, , Madame POREAU Sylvie, Monsieur GIRARD Jack, Madame GISSINGER Sylviane, Monsieur Jérôme JUSSEAUME, Madame ORNIA Katrine, Madame Amandine MARILLER

Procurations : Monsieur Vincent LEVANTERI à Monsieur Gérald MISSOUR, Madame Monique MORGAT-BEULIN à Mme Sylvie POREAU, Monsieur Aymeric DELATTRE à Madame Marie-Diane ALLEMAND

Absents excusés : Monsieur Didier AZNAR, Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur ALLAINE Franck

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Bernard COMBA est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Modalités et Tarifs de locations de la salle polyvalente Complexe de la Bioune à compter du 1^{er} Février 2023

Madame POREAU Sylvie, Adjointe déléguée, informe le Conseil Municipal de la nécessité d'adapter la procédure de location de la salle polyvalente du Complexe de la Bioune compte tenu des évolutions intervenues suite à l'avis de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

HIVER– 1 ^{er} Octobre au 31 Mars							
		Tarif Journalier En Semaine *	Week-End Samedi et Dimanche / option vendredi soir**	Caution	Arrhes non remboursable	Forfait ménage (si le complexe a été laissé sale)	Caution Déchets et Code Couleur des Chaises
Particulier	Saint-Nazaire	230 €	350 € / 380 € **	500 €	30 %	200 €	50 €
	Extérieur	530 €	850 € / 880 € **	500 €	30 %	200 €	50 €
Association	Saint-Nazaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	30 % ***	200 €	50 €
	Extérieur	380 €	550 € / 580 € **	500 €	30 %	200 €	50 €

* Sur décision de la commission municipale.

** Tarif pour l'obtention de la salle dès le vendredi soir à partir de 20h00.

*** Si annulation les arrhes seront encaissées.

ETE – 1 ^{er} Avril au 30 Septembre							
		Tarif Journalier En Semaine *	Week-End Samedi et Dimanche / option vendredi soir **	Caution	Arrhes non remboursable	Forfait Ménage (si le complexe a été laissé sale)	Caution Déchets et Code Couleur des Chaises
Particulier	Saint-Nazaire	200 €	300 € / 330 € **	500 €	30 %	200 €	50 €
	Extérieur	500 €	800 € / 830 €**	500 €	30 %	200 €	50 €
Association	Saint-Nazaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	30 % ***	200 €	50 €
	Extérieur	350 €	500 € / 530 € **	500 €	30 %	200 €	50 €

* Sur décision de la commission municipale.

** Tarif pour l'obtention de la salle dès le vendredi soir à partir de 20h00.

*** Si annulation les arrhes seront encaissées.

-Manifestations avec entrées payantes (associations extérieures/particuliers extérieurs) :
Supplément au coût de la location par 24 heures : 100 €
Gratuit à but caritatif

-Manifestations avec entrées payantes (associations Saint-Nazaire/particuliers St Nazaire) :
Supplément au coût de la location par 24 heures : 30 €
Gratuit pour les lotos
Gratuit à but caritatif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

-**D'ADOPTER** les tarifs énoncés ci-dessus

-**PRECISE** que ces tarifs seront appliqués aux conventions signées à compter du **1^{er} février 2023**

Et ont signé les membres présents,
Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

**Le Maire,
Gérald MISSOUR**



